



Emprunt National

- **La gestion de 8,4 Md€ sur les 35 Md€ de l'emprunt national est confiée au groupe Caisse des Dépôts**

Christine Lagarde et Eric Woerth ont présenté le 20 janvier en conseil des ministres, un projet de loi de finances rectificative pour 2010. Ce texte ouvre 35 Md€ de crédits supplémentaires sur le budget de l'Etat, financés par le grand emprunt et ciblés sur quatre des priorités stratégiques d'investissement définies par le rapport de la commission coprésidée par Alain Juppé et Michel Rocard : l'enseignement supérieur, la formation et la recherche (19 Md€) ; l'industrie et les PME (6,5 Md€) ; le développement durable (5 Md€) et le numérique (4,5 Md€).

Sur ces 35 Md€, il est dorénavant et déjà décidé qu'au moins 8,4 Md€ seront gérés par le groupe Caisse des Dépôts :

- **4,5 Md€ dans le cadre d'un Fonds national pour la Société numérique (FSN)** dont la gestion sera confiée à la Caisse des Dépôts : 2 Md€ pour l'essor de réseaux à très haut débit et 2,5 Md€ pour développer les usages, services et contenus numériques innovants ;
- **1 Md€ pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain en matière de transport et d'urbanisme.** Les financements seront concentrés sur une dizaine de projets novateurs de grande échelle, notamment les ÉcoCités, reposant sur une approche intégrée de la mobilité, de l'aménagement et de la gestion de l'énergie. Un fonds sera spécifiquement créé auprès de la Caisse des Dépôts. Compte tenu de la variété des projets qui pourraient être retenus, il est envisagé l'hypothèse d'un financement sous forme de subventions (en particulier pour des bonifications de prêts conclus par les collectivités territoriales) et de prêts ;
- **400 M€ pour la création de PME innovantes.** Un fonds national d'amorçage doté de 400 M€ et géré par le Fonds stratégique d'investissement (FSI) sera mis en place pour accompagner la création de PME innovantes, notamment dans les secteurs prioritaires : la santé, l'alimentation et les biotechnologies, l'information, la communication et les nanotechnologies, l'urgence environnementale et les écotechnologies. Par ailleurs, **500 M€ seront investis dans le domaine des projets structurants des pôles de compétitivité** gérés, pour le compte de l'État, par la Caisse des Dépôts, pour le cofinancement de plateformes mutualisées d'innovation. A noter également une augmentation **du financement d'OSEO de 1,5 milliard d'euros**, répartie en 500 millions d'euros en capital et 1 milliard d'euros en prêts.
- **Dans le cadre de la priorité « enseignement supérieur et formation », la gestion des 500 millions d'euros sera consacrée à la formation en alternance**